

Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2006

Stimuler l'emploi et les revenus

Annexe statistique

Tableau F. Nombre moyen d'heures annuelles ouvrées par personne ayant un emploi

Notes spécifiques selon les pays

(www.oecd.org/els/perspectivesdel'emploi/annexstat)

Estimations du Secrétariat pour la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas (emploi total) et le Portugal pour la durée annuelle effective du travail dans l'ensemble de l'économie basée sur l'Enquête communautaire sur les forces du travail (EULFS). Les estimations de la durée annuelle effective du travail par actif occupé sont basées sur l'enquête EULFS du printemps comme source principale pour les diverses composantes du temps de travail (heures supplémentaires, maladie, maternité, accident du travail, etc.). Les données de l'enquête EULFS ne porte que sur une seule période de l'année, aussi il a été nécessaire de recourir à des sources externes de données pour estimer les heures non travaillées en raison des jours fériés et des congés annuels. En outre, il a été nécessaire de corriger les heures non travaillées dues à la maladie et aux congés de maternité pour tenir compte d'une sous déclaration estimée à 50 pour cent en moyenne dans l'EULFS. En bref, les estimations de la durée annuelle effective du travail sont obtenues en multipliant la durée hebdomadaire habituelle du travail par le nombre de semaines effectivement travaillées durant l'année (en tenant compte des congés annuels et des heures non ouvrées pour d'autres raisons).

Ces estimations tiennent compte d'un nombre de jours fériés et congés annuels tiré du rapport EIRO (2002) sur le temps de travail intitulé « Working time developments – 2002 » (voir www.eiro.eurofound.ie/2003/03/update/tn0303103u.html).

Allemagne et Allemagne occidentale : Données communiquées par l'Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung, élaborées en s'appuyant sur une structure de comptabilisation détaillée. A partir de données tirées d'une enquête auprès des établissements sur le nombre d'heures ouvrées par semaine par les travailleurs à temps complet dont le temps de travail n'est pas affecté par une absence, les données sont converties en nombre annuel d'heures ouvrées par jour après ajustement pour tenir compte de tout un ensemble de facteurs, dont les jours fériés, l'absence pour maladie, les heures supplémentaires, les horaires réduits, les intempéries, les grèves et le travail à temps partiel. A partir de 1991, les chiffres couvrent les emplois à temps partiel à horaires très réduits. Les estimations pour l'Allemagne unifiée et pour l'Allemagne occidentale ont été révisées depuis 1999.

Australie : Données communiquées par l'Australian Bureau of Statistics et tirées de l'Enquête sur la population active. La durée annuelle du travail est ajustée pour tenir compte des jours fériés tombant durant la période de référence. La méthode d'estimation est conforme aux comptes nationaux.

Tableau F. Nombre moyen d'heures annuelles ouvrées par personne ayant un emploi
Notes spécifiques selon les pays

Canada : Séries, révisées depuis 1997, communiquées par Statistique Canada, établies principalement à partir de l'Enquête mensuelle sur la population active et complétées par les données de l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, de l'enquête annuelle des manufactures et du recensement des mines. Estimations du Secrétariat pour les années 1979 et 1983 obtenues en prolongeant la tendance observée dans l'ancienne série de la durée annuelle du travail pour les années antérieures à 1997.

Corée : Les données pour l'emploi total proviennent du questionnaire de la Comptabilité Nationale. Données pour les salariés communiquées par le Ministry of Labour à partir du Report on Monthly Labour Survey.

Espagne : Séries communiquées par l' Instituto Nacional de Estadística et élaborées principalement à partir de l'Enquête trimestrielle sur la population active

États-Unis : Les séries historiques ont été révisées. Les estimations sont des données non publiées fournies par le Bureau of Labor Statistics (BLS), Office of Productivity and Technology (OPT). Les estimations de la durée annuelle effective du travail sont exprimées par emploi et sont basées, d'une part, sur la Current Employment Statistics (CES) pour les salariés de la production et le personnel de non-encadrement dans le secteur privé non agricole et, d'autre part, sur la Current Population Survey (CPS) pour les autres actifs occupés. Le Secrétariat effectue ensuite la conversion pour obtenir des estimations de la durée annuelle effective du travail par actif occupé en multipliant la durée annuelle du travail par emploi par un plus le taux de multiactivité tiré du CPS.

Finlande : Données communiquées par Statistics Finland. La série des comptes nationaux est basée sur une enquête auprès des établissements du secteur manufacturier, et sur l'Enquête sur la population active pour les autres secteurs et les travailleurs indépendants. La deuxième série s'appuie uniquement sur l'Enquête sur la population active.

France : Séries révisées pour l'emploi total communiquées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) sur la base des comptes nationaux. Les chiffres pour les années 1979 et 1983 sont des estimations du Secrétariat obtenues en s'appuyant sur l'évolution de la durée annuelle du travail de l'ancienne série pour les années antérieures à 1990. Les estimations pour l'année 2004 et 2005 sont basées sur une série alternative de la durée annuelle du travail à partir des données de l'Enquête communautaire sur les forces du travail (voir la note pour la Belgique, l'Irlande, etc.).

Hongrie : Données pour l'emploi total communiquées pour la première fois cohérente avec la série recueillie dans le questionnaire de la Comptabilité Nationale selon le concept intérieur. Données pour les salariés communiquées par Hungarian Statistical Office. Les estimations sont basées sur une enquête auprès des établissements du secteur manufacturier de plus de 5 salariés.

Islande : Données communiqués par Statistics Iceland basées sur des données émanant de l'Enquête sur la population active. Le temps de travail effectif annuel est déterminé par le produit des horaires journaliers effectifs de travail avec le nombre de jours annuels effectifs de travail. Ces derniers sont exprimés hors jours fériés et congés annuels. Le calcul tient compte des congés annuels tels que stipulés par les contrats de travail qui sont spécifiques pour chaque secteur d'activité.

Italie : Nouvelle série pour l'emploi total provenant du questionnaire de la Comptabilité Nationale. Donnée estimée pour l'année 2005 à partir l'Enquête communautaire sur les forces de travail. (voir la note pour la Belgique, l'Irlande, etc.). La tendance entre 1960 et 1985 est tirée d'une série sur la durée annuelle effective du travail de ISTAT et basée sur une enquête spéciale sur l'emploi auprès des établissements ; enquête interrompue en 1985.

Japon : Pour l'emploi total, estimations du Secrétariat basées sur des données provenant de l'enquête mensuelle sur la main-d'oeuvre, conduite auprès des établissements, étendues au secteur agricole et au secteur public ainsi qu'aux travailleurs indépendants sur la base de l'Enquête sur la population active. Pour les salariés, les données sont communiquées par Statistics Bureau, Management and Coordination Agency, et couvrent tous les secteurs d'activités économiques, sauf celui de l'agriculture, sylviculture et pêche et les services publics. Les données pour l'emploi total pour les années 2002, 2003 et 2004 sont provisoires et ont été calculées en appliquant les taux d'accroissement de la série pour les salariés travaillant dans des établissements comprenant 5 salariés ou plus.

Mexique : Données communiquées par STPS-INEGI à partir de l'Enquête nationale sur l'emploi (bi-annuelle), les heures hebdomadaires de travail sont annualisées sur la base de 44 semaines effectives de travail par an.

Norvège : Données communiquées par Statistics Norway, basées sur les comptes nationaux et estimées à partir de sources diverses, les plus importantes étant les enquêtes auprès des employeurs, l'enquête auprès de population active et les comptes du secteur public.

Nouvelle-Zélande : Données communiquées par Statistics New Zealand provenant de l'enquête en continu trimestrielle sur la population active qui évite d'avoir recours à des ajustements pour les jours fériés, et autres journées de travail perdues.

Pays-Bas : Les séries pour l'emploi total sont estimées par le Secrétariat basées sur l'Enquête communautaire sur les forces du travail (voir la note pour la Belgique le Danemark, etc.) et sont disponibles pour les années 1987 et suivantes. La série pour l'emploi salarié correspondent à "Durée contractuelle du travail" compilée par Statistics Netherlands, à partir des comptes du travail ets ont disponibles à partir de 1977. Les heures supplémentaires sont exclues. De 1970 à 1976, la tendance suit celle des données communiquées par l'Economisch Insituut voor het Midden en Kleinbedrijf, qui portent sur les personnes employées dans le secteur privé, à l'exception de l'agriculture et de la pêche. Le chiffre pour l'année 2004 est une estimation du Secrétariat basée sur une série alternative de la durée annuelle du travail à partir des données de l'Enquête communautaire sur les forces du travail.

Tableau F. Nombre moyen d'heures annuelles ouvrées par personne ayant un emploi
Notes spécifiques selon les pays

Pologne : Données communiquées par le Central Statistical Office of Poland et basées sur l'enquête trimestrielle sur la population active réalisée en continu depuis 2000. La durée annuelle effective du travail par actif occupé est obtenue en divisant le total des heures hebdomadaires effectivement travaillées par le nombre moyen d'actif occupé durant l'année multiplié par 52 semaines. Les données antérieures à 1999 sont basées sur l'enquête trimestrielle sur la population active avec des semaines de références fixes chaque mois. En 1999, l'enquête a été réalisée seulement le premier et le dernier trimestre lorsque l'enquête en continu a été introduite, causant ainsi une rupture dans les séries avant et après 1999.

République slovaque : Nouvelle série cohérente avec le questionnaire de la Comptabilité Nationale selon le concept intérieur.

République tchèque : Données communiquées par Czech Statistical Office et basées sur l'Enquête trimestrielle sur la population active. Jusqu'en 2000, les heures effectives comprennent le temps de pause pour le repas principal (d'environ une demi-heure par jour). Ce temps de pause est exclu à partir de 2001.

Royaume-Uni : Données pour les années 1992 à 2004 communiquées par l'Office of National Statistics. Les estimations sont des données annualisées obtenues en multipliant la durée hebdomadaire effective du travail par 52 semaines et ajustées pour se conformer à une année calendaire. Les données, à partir de 1984, se réfèrent au Royaume-Uni (Irlande du Nord incluse). De 1984 à 1991, la série s'appuie sur la tendance observée dans les données sur la durée du travail provenant de l'enquête annuelle sur la population active. De 1970 à 1983, les chiffres reposent sur l'évolution de la durée annuelle du travail estimée par le Professeur Angus Maddison.

Suède : A partir de 1996, séries communiquées par Statistics Sweden, élaborées à partir des comptes nationaux et basées à la fois sur l'Enquête sur la population active et sur des enquêtes auprès des établissements.

Suisse : Données communiquées par l'Office fédéral de la statistique et basées sur l'Enquête sur la population active qui fournit des informations sur les heures hebdomadaires travaillées par trimestre. Les estimations annuelles sont établies également à l'aide de données complémentaires sur les vacances, les jours fériés, et les heures supplémentaires, et étendues afin de correspondre aux concepts des comptes nationaux.